Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Recu en préfecture le 24/02/2023

Publié le

ID: 003-240300491-20230213-CA2022BUDGETG-DE

Délibération N°11

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 25
PRESENTS : 18
VOTANTS : 22

OBJET:

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2022 – Budget Général

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois Le Treize Février à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 7 Février 2023 s'est réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE - Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE - Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.

Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, M. FERBOS, Mme AUBIN

- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BRUNIAU, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme QUATRESSOUS

Absente :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Le Conseil de Communauté,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion du budget général de l'exercice 2022,

Réuni sous la Présidence de M. Yves COLLANGES – doyen de l'assemblée – élu président de séance en application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du budget général de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Président, Jacques de CHABANNES, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives dudit exercice,

À l'unanimité :

 donne acte à Monsieur le Président, Jacques de CHABANNES, de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget général,

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le

ID: 003-240300491-20230213-CA2022BUDGETG-DE

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4. arrête les résultats tels que définis dans le Compte Administratif.

Sur le Compte Administratif 2022 figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Le Président, J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le :
Publié ou Notifié FEV. 2023
le :
1 4 FEV. 2023
Accusé Réception en Sous-Préfecture

e :

Ou Accusé Réception de la télétransmission le :

Le Président, J. de CHABANNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE" COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"